



*Communiqué de presse
Paris, le 20 septembre 2019*

Construire une vision partagée entre les acteurs de la mobilité routière d'Île-de-France

Le 20 septembre, le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Michel Cadot a réuni l'ensemble des acteurs publics pour lancer la première « conférence stratégique sur les mobilités routières en Île-de-France ». Collectivités et État sont appelés à construire ensemble une vision partagée des projets novateurs en Île-de-France. Cette démarche partenariale s'inscrit pleinement dans la politique nationale ambitieuse, réaffirmé par le projet de loi d'orientation des mobilités (LOM), qui a pour objectif de développer des solutions de mobilité plus efficaces, plus propres et plus accessibles.

Le réseau routier d'Île-de-France permet chaque jour à des millions de Franciliens de se déplacer. Cependant ce réseau, souvent congestionné, est associé à des nuisances environnementales pour ses usagers et ses riverains. Penser l'évolution de ce réseau et de ses usages est aujourd'hui essentiel pour préparer une transition vers un réseau routier plus efficace et moins générateur de pollution. Bon nombre d'initiatives et d'actions comme les voies réservées aux bus et au co-voiturage, les voies routières spécifiques pour les sites olympiques de 2024, l'évolution du boulevard périphérique, la Zone à Faibles Emissions et la consultation internationale « Les Routes du futur du Grand Paris » ont été lancées ou vont l'être en ce sens.

L'État, en tant que gestionnaire du réseau routier national qui constitue la plus importante partie du réseau structurant francilien avec 1300 kilomètres, promeut la cohérence des projets sur le territoire et doit jouer un rôle de fédérateur de l'ensemble des acteurs. C'est l'enjeu de la première **conférence stratégique sur les mobilités routières en Île-de-France**.

Anticiper et partager les enjeux

Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, souligne : « *Cette conférence stratégique est pour l'État, l'occasion de proposer aux collectivités ainsi qu'aux acteurs concernés, de construire une vision partagée des mobilités routières qui facilitera à terme la vie aux millions de franciliens qui se déplacent chaque jour sur notre territoire.* »

Il est nécessaire de mieux partager les démarches existantes ou envisagées et d'inscrire ces démarches dans une perspective d'analyse à l'échelle régionale compte tenu de l'impact sur l'ensemble des Franciliens.

Les réflexions et propositions d'actions devront tenir compte des contraintes d'exploitation et d'entretien du réseau routier, des enjeux de sécurité routière, et de l'impact sur le trafic et les conditions de vie, de circulation et de déplacement des Franciliens ainsi que des impacts environnementaux.

Une bonne articulation entre le réseau routier et le niveau local devra également être trouvée pour être pleinement effectif. En effet, les évolutions du réseau vers des usages plus partagés devront être

accompagnées d'actions plus locales comme la création de parcs relais, d'aires de co-voiturage ou des aménagements des pôles gares pour une meilleure connexion entre le réseau routier et le réseau de transport en commun.

Le projet de loi d'orientation des mobilités (LOM)

En cours d'examen par le Parlement, le projet de loi est au service de la mobilité au quotidien, pour la rendre plus efficace, plus propre, plus accessible et répondre aux besoins des Français. La loi apportera notamment des alternatives à la voiture individuelle, et contribuera à accélérer le développement de nouvelles solutions de mobilités et à réussir la transition énergétique dans le domaine des transports. Elle donnera ainsi les moyens d'accompagner le développement de l'auto partage, du transport à la demande ou du covoiturage, avec de nouveaux leviers pour permettre leur déploiement (voies réservées et financement des services par les autorités organisatrices des transports), ainsi que le développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques. Elle proposera également des dispositifs de soutien aux usages vertueux, tel que le forfait mobilité durable pour permettre aux employeurs de soutenir le covoiturage et le vélo.

Contacts presse

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)